

# Examen des assistant(e)s maternel(le)s - Calendrier session 2025

\* Les dates sont indicatives et peuvent être modifiées

**Attention :**  
Aucun document envoyé  
par mail ne sera traité

## Vous

Du mercredi 16 octobre  
au samedi 16 novembre 2024

Vous vous pré-inscrivez sur  
<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat>  
(S'il s'agit d'une première inscription sur Cyclades,  
vous devez créer un compte)

Guide d'inscription Cyclades:  
[https://siec.education.fr/candidats/docutheque/  
examens/CAP/guide-dinscription-cyclades](https://siec.education.fr/candidats/docutheque/examens/CAP/guide-dinscription-cyclades)

Au plus tard le samedi 23 novembre 2024,  
cachet de La Poste faisant foi

Vous imprimez votre récapitulatif  
de pré-inscription et l'envoyez avec les pièces  
justificatives:  
Pièce d'identité, agrément et contrat de travail

À l'adresse indiquée en haut à gauche du  
récapitulatif de candidature, de préférence  
en lettre recommandée avec accusé de  
réception ou lettre suivie

Du 3 février au 1<sup>er</sup> mars 2025 au plus  
tard, cachet de La Poste faisant foi

Vous envoyez par **courrier** les **fiches EP1 A**  
et **EP1 B** et le **dossier EP3** si inscrit  
« **AVEC projet réel d'accueil** »

à l'adresse :  
SIEC – DEP3 (Précisez le département  
d'inscription)  
7, rue Ernest-Renan  
94749 ARCUEIL CEDEX

De mi-mai à fin juin

Vous vous présentez  
aux épreuves professionnelles EP1 et EP3

Au lieu indiqué sur votre convocation  
disponible dans votre espace  
Cyclades: Mes Documents

## Le SIEC

Octobre 2024

Met à disposition :  
le modèle de **fiches EP1** à rédiger par le  
candidat et la **page de garde du projet  
d'accueil de l'épreuve EP3** (si choix  
AVEC projet réel d'accueil)

Dans le dossier Examen des assistants  
maternels, rubrique Épreuves  
professionnelles sur le site  
<https://www.siec.education.fr>

Fin janvier 2025

Vous rappelle les modalités pour l'envoi  
des **fiches EP1 et du dossier EP3**  
(si choix AVEC projet réel d'accueil)

Sur votre **boîte mail**

Mi-mars 2025

Vous envoie un **mail** vous indiquant  
si vous êtes **autorisé(e) OU non  
autorisé(e)** à passer les épreuves après  
vérification des pièces justificatives  
transmises

Sur votre **boîte mail**

Mi-avril 2025

Met à votre disposition  
**vosre convocation aux épreuves  
professionnelles**  
(Les frais de déplacement et de  
repas ne sont pris en charge ni par le  
département ni par le SIEC)

Disponible dans votre espace  
Cyclades: Mes Documents

Jeudi 3 juillet 2025 à 16h

Met à votre disposition  
**vosre relevé de notes**  
(aucune publication  
des résultats sur internet)

Disponible dans votre espace  
Cyclades: Mes Documents

Consultez régulièrement votre boîte mail ainsi que vos courriers indésirables/spams)